

Article paru le 7 mai 2013

Déchets chimiques Un éco-organisme pour les particuliers

EcoDDS un éco-organisme dédié à la collecte de déchets ménagers issus des produits chimiques (ou déchets diffus spécifiques (DDS), a été agréé le 20 avril par les pouvoirs publics. Peintures, vernis, colles, acetone, herbicides, engrais, déboucheurs, éviers, liquides lave glace, font partie des produits ciblés par EcoDDS car ils peuvent présenter des risques pour la santé et l'environnement. Ce dernier a été fondé l'an dernier par les principaux acteurs concernés par ces déchets. Il compte aujourd'hui 48 actionnaires dont 31 fabricants (dont AkzoNobel PPG, Bostik, etc.) et 17 distributeurs. Sa création fait suite à un décret du 4 janvier 2012 stipulant que les fabricants et distributeurs de ces produits doivent s'assurer de la prise en charge de la fin de vie de ces produits chimiques. « En adhérant à EcoDDS et en versant une éco-contribution pour les produits mis sur le marché, tout distributeur fabricant ou importateur de ces produits s'acquitte de ses obligations », explique l'éco-organisme. Actuellement, le gisement théorique pour les particuliers est d'environ 50 000 à 70 000 tonnes par an de déchets. Or seulement 20 000 t sont rapportées en déchetterie. L'objectif d'EcoDDS est de passer à 33 000 t dans trois ans ■ **A.F. avec AFP**